



Aide > Services médicaux et assistance >

Voyager en situation de handicap cognitif, psychique ou mental

Dois-je signaler qu'un des passagers du groupe est atteint d'un handicap cognitif, psychique ou mental?

Il est important pour nous de savoir si un passager est atteint d'un handicap cognitif, psychique ou mental. Nous pouvons ainsi en tenir compte durant le vol.

Si vous voyagez en compagnie d'un passager atteint de ces handicaps ou si vous l'êtes vous-mêmes, vous pouvez le signaler jusqu'à 48 heures maximum avant le départ du vol. Vous pouvez le signaler lorsque vous réservez votre vol, en ligne sur votre espace Mon Transavia, ou en contactant notre Service client.

Avons-nous répondu à votre question?*



Questions liées

- Comment voyager avec des béquilles ?
- Comment puis-je indiquer que je souhaite voyager avec un fauteuil roulant ou un scooter électrique?
- À quelle heure faut-il être à l'aéroport si un des passagers du groupe est atteint de d'un handicap cognitif, psychique ou mental?

Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question?

Nous sommes là pour vous aider.